



## **RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu tenue en pré-sentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 9 novembre 2022 à 18h00.

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur François Berthiaume, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu de Beloeil  
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu

Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte et présidée à 18h02 par M. Jean-Marc Bousquet, président.  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 octobre 2022
3. a) Rapport de filtration / octobre 2022  
b) Rapport de fuites / octobre 2022
4. Comptes à payer / octobre 2022
5. Résolution pour renouvellement de l'emprunt de 5 161 000 \$
  - a) Acceptation de l'offre
  - b) Résolution de concordance et de courte échéance
6. Avis de motion – projet de règlement 2022-01
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2022.11.064 Il est proposé par: M. Normand Teasdale  
appuyé par: M. François Berthiaume

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 12 OCTOBRE 2022**

2022.11.065 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux  
appuyé par: M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2022 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**3. a) RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / OCTOBRE 2022**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

**b) RAPPORT DE FUITES / OCTOBRE 2022**

Le conseil d'administration prend connaissance de rapport présenté.

**4. COMPTES À PAYER / OCTOBRE 2022**

2022.11.066 Il est proposé par: M. Yanick Beauchemin  
appuyé par: M. Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 représentant la somme de huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-treize cents (898 971.93\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**5. RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT DE 5 161 000 \$**

**a) Acceptation de l'offre**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	8 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 novembre 2022
Montant :	5 161 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2006-05 et 2020-01, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 novembre 2022, au montant de 5 161 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

174 000 \$	4,90000 %	2023
182 000 \$	4,90000 %	2024
191 000 \$	4,90000 %	2025
201 000 \$	4,90000 %	2026
4 413 000 \$	4,90000 %	2027

Prix : 98,73900

Coût réel : 5,21054 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

174 000 \$	4,90000 %	2023
182 000 \$	4,90000 %	2024
191 000 \$	4,90000 %	2025
201 000 \$	4,90000 %	2026
4 413 000 \$	4,90000 %	2027

Prix : 98,09200

Coût réel : 5,37177 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

174 000 \$	5,10000 %	2023
182 000 \$	5,05000 %	2024
191 000 \$	4,95000 %	2025
201 000 \$	4,95000 %	2026
4 413 000 \$	5,00000 %	2027

Prix : 98,48400

Coût réel : 5,37351 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

2022.11.067 Il est proposé par: M. Jonathan Chalifoux  
appuyé par: M. Normand Teasdale

et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 161 000 \$ de la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier ou à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**b) Résolution de concordance et de courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 161 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-05	187 200 \$
2020-01	3 724 163 \$
2020-01	1 249 637 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-01, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2022.11.068 Il est proposé par: M. Yanick Beauchemin  
appuyé par: M. François Berthiaume

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint-Hyacinthe  
1697, RUE GIROUARD OUEST  
SAINT-HYACINTHE, QC  
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**6. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2022-01**

Est par les présentes donné par M. François Berthiaume, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 2022-01 abrogeant le règlement numéro 87-01 décrétant une délégation de compétence de la part du Conseil de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu.*

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022.11.069 Il est proposé par: M. François Berthiaume  
appuyé par: M. Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18H32

**COMPTES PAYÉS EN OCTOBRE 2022**

**Fournisseurs**

**Montant**

**Description**

AIR LIQUIDE	1 379.70	Location du réservoir
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 427.15	Assurances collectives - novembre
FIDUCIE DESJARDINS	3 717.12	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	4 437.87	REER employés octobre 2022
HYDRO QUÉBEC	31 523.38	Électricité
MINISTÈRE DU REVENU	19 010.83	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	7 581.78	DAS payées par Desjardins
RETRAITE QUÉBEC	89.26	Régime des élus
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	153.13	Achats divers
TELUS	1 689.31	Cellulaires et modems
TRAVERSE LE BAC DES PATRIOTES	75.00	Traversier
VIDÉOTRON LTÉE	197.02	Téléphone usine
XEROX CANADA LTÉE	805.52	Photocopies et fin de bail

<b>Total des comptes payés en octobre 2022</b>	<b>\$ 76 087.07</b>
--	---------------------

#### COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2022

##### Fournisseurs

	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
AGISKA COOPÉRATIVE	123.02	Quincailleries diverses
ANTONIO MOREAU (1984) LIMITÉE	279.38	Bottes de sécurité - Étienne-Laurent
BIOVET INC.	5 456.53	Analyses d'eau
BUROPRO CITATION	100.09	Copies et fournitures de bureau
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.	619.73	Pierre
CDTEC CALIBRATION INC.	839.32	Étalonnage et certification de détecteurs
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	6 158.55	Pièces et compteurs d'eau
DÉPANNEUR LES PATRIOTES	2 193.21	Essence
EMCO CORPORATION	243.66	Pièces pour usine et entrée d'eau
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	588 959.88	Prise d'eau
EXCAVATION MICHAEL G. LEBLANC INC.	818.37	Déneigement et terrassement usine
FRANKLIN EMPIRE INC.	174.08	Pièces électriques
GARAGE GUY LEBLANC INC.	147.04	Changement d'huile camion # 4 et crevaison camion # 2
GARAGE REMY INC.	327.11	Changement des bearing avant sur la remorque
G. BRODEUR INC.	5 789.00	Excavation fuite d'eau et entrée d'eau
GENEQ INC.	2 600.36	Appareil uva
GLS LOGISTICS CANADA LTD	93.51	Frais de livraison
GROUPE SYNERGIS	4 484.46	Caractérisation herbier et déplacement des mulettes
LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1 655.54	Honoraires professionnels
LES SOUDURES JEAN-LOUIS CLAING INC.	295.98	Couvercle pour chambre de compteur
LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD	6 230.81	Location de pompe pour épuration Saint-Denis
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	121.00	Renouvellement du certificat de compétence - St-Germain
NMP GOLF CONSTRUCTION INC.	84.56	Manchons
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	137 616.57	Mise à niveau de l'usine
PETITE CAISSE	37.53	Divers
POLYCHEM INC.	596.26	Pièces pour bassin Saint-Mathieu et usine

PTR DÉNEIGEMENT	1 055.95	Versement 1 de 3 déneigement 2022-2023 usine
SODROX CHEMICALS LIMITED	2 343.34	Produits chimiques
STELM UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	603.62	Pièces pour réseau
SYNDICAT DES EMPLOYES - CSN	1 243.07	Cotisation octobre 2022
LES TOITURES LAPRISE INC.	3 063.15	Réparation de la toiture du vieux garage
TRAVERSE LE BAC DES PATRIOTES	167.00	Traversier
UBA INC	4 142.04	Produits chimiques
UNIVAR CANADA LTÉE	38 384.50	Produits chimiques
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	4 293.95	Produits pour laboratoire et lampe uv épuration sénécal
VIDÉOTRON AFFAIRES	26.35	Téléphone bureau - interurbains
WOLSELEY CANADA INC.	1 516.34	Pièces pour le réseau

<b>Total des comptes à payer au 31 octobre 2022</b>	<b>822 884.86</b>	<b>\$</b>
---	-------------------	-----------

<b>TOTAL DES COMPTES - OCTOBRE 2022</b>	<b>898 971.93</b>	<b>\$</b>
---	-------------------	-----------